

Monsieur le Préfet

Mesdames et Messieurs les élus

Mesdames, Messieurs

Je suis très heureuse et très honorée de me retrouver ce matin, ici, dans cet hémicycle Younoussa BAMANA, qui est le cœur battant de la démocratie à Mayotte, pour célébrer cette journée internationale qui nous est réservée à nous les femmes.

Cette manifestation revêt une signification particulière, car plus qu'une simple commémoration, cette journée constitue pour moi un moment privilégié, une occasion exceptionnelle pour magnifier nos mères, nos sœurs, nos filles.

C'est pourquoi je suis très fière d'être ici à vos côtés. Je vous félicite, à cet effet, Mesdames les Organisatrices, Mme Farah Haffidhou, Mme Sinda Ramadani Toto, Mme Noera Mohamed, pour cette mobilisation et vous assure de mon admiration et de mon soutien total.

Je veux également, en cette circonstance solennelle, honorer la place des femmes dans l'histoire de Mayotte : le combat des Chatouilleuses

Ces sont ces mamans qui ont permis le maintien de Mayotte dans la République française.

En tant que femme élue d'aujourd'hui, je suis reconnaissante ; et je le dis parce que je le pense, le vent de liberté qui souffle sur ce territoire et les nombreux droits sociaux dont bénéficient les hommes et les femmes de notre île, c'est à elles que nous les devons.

Ce mouvement des chatouilleuses qui a duré une décennie, pour s'interrompre à la réalisation de leur rêve en 1976 quand Mayotte était devenue française, c'était plus qu'un combat politique en réalité ;

Il fut le Symbole du pouvoir des femmes dans notre île musulmane et matriarcal,

Ces féministes actives sont sorties des rôles sociaux fixés par la société. Elles ont investi l'espace public dominé par les hommes.

Si la société mahoraise traditionnelle fonctionne sur le principe patriarcal, de nombreux aspects du statut civil de droit local plaçaient les femmes dans une situation d'infériorité par rapport aux hommes, je pense notamment à la polygamie, au droit local qui régit les successions et les capacités testimoniales.

Les Mahoraises assumaient en outre des lourdes responsabilités familiales, ce qui entraînait davantage de difficultés que les hommes à s'assurer un avenir professionnel.

Il est important de rappeler qu'elles n'ont pas attendu **1983**, la loi sur l'égalité professionnelle des hommes et des femmes, ni **2014** la loi sur l'égalité femmes-hommes, pour agir et penser à l'avenir du territoire.

Leur démarche pragmatique de survie se doublait d'une démarche politique.

On ne peut plus aujourd'hui parler des femmes, de leurs droits, de la place qui doit être la leur dans la société, comme on le faisait il y a 30 ans.

Des perspectives nouvelles se sont imposées, en-particulier au-sein de toutes les forces porteuses du changement. Cela ne suffit pas, bien sûr, à faire que les problèmes soient résolus. Mais cela constitue la base à-partir de laquelle nous pouvons agir.

Une première page a été écrite. Reste à remplir la seconde. Reste non seulement à renforcer les droits de la femme mais surtout à les faire passer dans les faits.

Les objectifs sont simples à définir. Ils répondent aux exigences que manifestent les femmes d'aujourd'hui à savoir l'autonomie, l'égalité et la dignité.

Ainsi, à l'instar de vos aînées, Mesdames, je souhaite vous féliciter chaleureusement pour votre volonté de contribuer à la célébration du 08 mars à travers la présentation du projet « Mairaines en action ».

Cette initiative qui répond

-aux objectifs d'Élargissement des choix d'orientation scolaire et professionnelle des filles et des jeunes femmes et leur accès à tous les métiers

- aux objectifs de sensibilisation du grand public et des acteurs institutionnels aux problèmes rencontrés par les femmes sur le marché de l'emploi
- ou encore à la valorisation des exemples de réussite féminine, pour ne citer que ceux-là,

Permet à toutes ces jeunes filles, vos filleules, de croire en elles et en leur capacité à forcer leur destin elles-mêmes.

L'illustration parfaite de cette démarche est bien sûr l'exposition photo à la gare maritime, qui met en valeur la capacité des mahoraises à occuper différents types de métiers dans divers domaines tels que l'artisanat, le sport, l'économie ou encore la politique.

Je voudrais donc saluer votre engagement et votre vision pour l'avenir des femmes.

Ce que vous avez offert à ces jeunes femmes est une illustration de votre pragmatisme et de votre générosité : vous méritez d'être encouragées!

Mesdames, Messieurs

Le 8 mars ne suffit pas pour faire aboutir la lutte des femmes pour leurs droits : cette action doit être quotidienne car, le combat est permanent.

Pour les femmes, cette journée est le moment idéal pour partager avec les petites filles de son entourage, un moment de complicité autour du thème de l'égalité des hommes et des femmes.

Prenez le temps d'expliquer à vos filles, à vos petites-filles, nièces et petites sœurs, qu'elles doivent attendre le meilleur de la vie et faire respecter leurs droits. Pour que l'avenir leur appartienne davantage, que leurs choix soient éclairés, que leur liberté soit réelle...

Messieurs, sans rancune aucun, je vous demande de ne pas transformer cette journée en une célébration festive qui vous dédouanerait de toute prise en compte de la signification profonde du 8 mars. Les femmes n'attendent pas un cadeau ni un geste particulier en cette journée. Elles attendent des débats sereins et constructifs avec les hommes de leur entourage. Elles espèrent des avancées concrètes dans l'application de leurs droits.

Je voudrais, pour terminer mon propos, féliciter les initiatrices de ce projet et renouveler mes encouragements.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Dates importantes

Voici quelques dates importantes dans l'histoire des droits de la femme en France :

* En **1907**, la loi autorise les femmes mariées à disposer de leur salaire.

* En **1919**, l'instauration d'un baccalauréat féminin permet aux femmes d'accéder aux études supérieures et de prétendre occuper les mêmes emplois que les hommes.

* En **1938**, le code civil est modifié et reconnaît désormais la capacité juridique aux femmes mariées. Auparavant, ces dernières dépendaient de leur époux pour prendre les grandes décisions les concernant.

* En **1944**, le droit de vote est accordé aux femmes françaises.

* En **1970**, la loi instaure l'autorité parentale conjointe. Auparavant seul le père exerçait l'autorité parentale sur les enfants.

* En **1980**, la loi considère désormais le viol comme un crime.